

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

| | | |
|--|------------|-----------------------------|
| MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 – CONSIGNES DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19 | | Numéro REC-CISSL-043-PCI |
| Date d'entrée en vigueur | 2020-08-06 | |
| Date de révision | 2021-06-21 | |

| |
|--|
| Lieu d'application Toutes les installations du CISSL des Laurentides |
| Clientèles visées Membres du personnel de soin du CISSL des Laurentides |
| Conditions <ul style="list-style-type: none">➤ La situation épidémiologique de la COVID-19 s'étant améliorée, les mesures de sécurités et de précautions suivantes appliquées lors de déplacement de personnel d'une unité chaude/tiède à froide peuvent être cessées :<ul style="list-style-type: none">• L'auto isolement en milieu de travail durant 14 jours ;• Dépistage aux jours 0-7-14 suivant le déplacement (à l'exception des employés non vaccinés travaillant sur les unités ciblées par l'arrêté ministériel devant être dépisté 3 fois par semaine)➤ Cependant, le personnel travaillant sur des unités en éclosion virale (Ex. : COVID, Gastro, Influenza, etc.) ne devra pas être déplacé pendant la durée de celle-ci.➤ Si un employé effectue un temps supplémentaire (16h consécutives) sur une unité plus froide, prévoir un changement d'uniforme entre les 2 quarts.➤ L'auto surveillance des symptômes demeurent applicable pour tout le personnel. Par conséquent, la signature du registre par les employés attestant qu'ils n'ont aucun symptôme à chaque début de quart demeure indiquée.➤ Malgré cet allègement des mesures, la limitation des déplacements du personnel demeure une bonne pratique en matière de prévention et contrôle des infections. Comme le précise la CNESST : si possible, les travailleurs sont attirés à un seul lieu de travail (une installation, et idéalement un étage ou une aile) pour éviter la multiplication des interactions. |

Instances

| | | |
|---------------------|--|--|
| Élaboré par : | Pastel Bernèche, Conseillère cadre PCI (intérimaire) Nom, Titre de la personne | 2020-08-06 Date (aaaa-mm-jj) |
| Validé par : | Isabelle Yelle, Directrice des soins infirmiers Nom, Titre de la personne | 2020-08-12 Date (aaaa-mm-jj) |
| Approuvé par : | Julie Tremblay, Microbiologiste Nom, Titre de la personne | 2020-08-12 Date (aaaa-mm-jj) |
| Révisé par : | Pastel Bernèche, Conseillère-cadre PCI (intérimaire) Nom, Titre de la personne | 2020-09-16 Date (aaaa-mm-jj) |
| Approuvé par : | Benoit St-Denis, Chef du programme PCI Nom, Titre de la personne | 2020-10-02 Date (aaaa-mm-jj) |
| Révisé par : | Pastel Bernèche, Chef du programme de PCI Nom, Titre de la personne | 2021-06-21 Date (aaaa-mm-jj) |
| Approuvé par : | Dre Linda Lalancette, Microbiologiste-infectiologue Nom, Titre de la personne | 2021-06-21 Date (aaaa-mm-jj) |